KPMG SA
4 Rue Louis Tardy
Aile A - 3ème étage
17140 Lagord

Association ADT 44 & 85

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022
Association ADT 44 & 85
9 rue Marcel Sembat - B.P. 48755 - 44187 NANTES CEDEX 4

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

KPMG SA
4 Rue Louis Tardy
Aile A - 3ème étage
17140 Lagord

Association ADT 44 & 85

9 rue Marcel Sembat - B.P. 48755 - 44187 NANTES CEDEX 4

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

À l'assemblée générale de l'association ADT 44 & 85,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ADT 44 & 85 relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les provisions pour risques et charges.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en

œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lagord, le 26 juin 2023

KPMG S.A.



Pierre Emmanuel Sallé

Commissaire aux Comptes

Comptes annuels

01/01/22au 31/12/22

ADT

AIDE À DOMICILE POUR TOUS

Membre de UNA

Annexes aux comptes annuels

(Code de commerce – articles 9 et 11 – Décret n°83-1020 du 29 novembre 1983 – règlement ANC n°2018-06 du 05 décembre 2018 et n° 2019-04 du 08 novembre 2019)

« Par souci de simplification, les informations obligatoires mais non applicables au présent dossier et celles jugées non significatives ne sont pas présentées. »

L'exercice social clos le 31/12/2022 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2021 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de **9 473 k €.**

Les produits d'exploitation sont de **15 399 k €**

Le résultat net comptable est un excédent de **600 k €.**

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 23 Mai 2023 par les dirigeants.

Approbation des comptes annuels par le Conseil d'Administration le 07 Juin 2023

Réunion de clôture CAC le 12 Avril 2023

Par dérogation aux principes comptables de présentation, les charges et produits sur exercices antérieurs sont présentés avec les charges et produits exceptionnels. Ainsi, ils ne perturbent pas les charges et produits d'exploitation.

1 – Objet Social

L'objet social de notre association est ainsi décrit dans les statuts :

- La défense des intérêts matériels et moraux de toutes les familles et personnes adhérentes.
- La création, la promotion, le développement de l'aide à domicile pour tous sur le département de Loire Atlantique.
- L'accompagnement des familles et des personnes dans leur vie quotidienne quel que soit leur âge et leur situation.

Le projet associatif décline les fondements et différents objectifs pour réaliser l'objet social. Ces objectifs sont ensuite déclinés dans le « projet de service ADT » pour lequel des réserves sont constituées le cas échéant dans nos fonds propres.

2- Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées

La nature des activités ou missions sociales réalisées durant l'exercice peut être résumée ainsi :

Auprès des seniors, personnes en situations de handicap et aidants familiaux : entretien du logement, courses, préparation des repas, aide au lever/coucher, aide à la toilette, accompagnement extérieur, accompagements à la téléconsultation, maintien des liens sociaux et familiaux via tablette, aide administrative, habitat partagé, aide au répit.

Auprès des Familles et Actifs : entretien du logement, gestion du linge, courses, préparation des repas, soutien à la parentalité (conseils, organisation familiale, activités.....), garde d'enfants à domicile, crèches, accompagnement extérieur, actions collectives (atelier cuisine, couture, nutrition infantile ....)

Toutes nos activités s'exercent sur toutes les communes du département de Loire Atlantique.

3- Description des moyens mis en œuvre

Les principaux moyens mis en œuvre par notre entité afin de réaliser les activités décrites au paragraphe précédent sont les suivants :

- **Ressources humaines** : évolution de l'effectif au 31 décembre et de la masse salariale comme suit :

Personnel	effectif physique au 31/12/2022		effectif en ETP au 31/12/2022		évolution moyenne des rémunérations	évolution de la masse salariale totale
	2022	2021	2022	2021	2022/2021	2022/2021
intervenants	553	494	404	351	8,46%	26%
administratifs	59	53	56	49	3,81%	29%
	612	547	460	400		

- **Autres moyens / dépenses engagées**

Formation : le nombre d'heures de formation en lien avec les activités de l'entité s'est élevé à 4 504 heures.

4 – Faits caractéristiques d' importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture

4-1 Faits caractéristiques de l'exercice

L'exercice a été caractérisé par les faits d'importance significative suivant :

Prorogation du CPOM 2019-2021 :

Fin 2021, au vu de la crise sanitaire , le CPOM 2019-2021 qui lit ADT au département de Loire atlantique (Service autonomie) avait été reconduit d'un an sans modification du contrat initial.

Fin 2022, le CPOM est à nouveau prolongé d'une année pour prendre en compte les évolutions nationales et de nouveaux objectifs développés dans les engagements .

Croissance externe

Fusion avec le service AAPAMI au 01 janvier 2022.

Reprise de la Micro-Crèche Les Castors à Rezé au 01 juillet 2022 – 10 places

Ouverture d'une crèche à Nantes : les P'tits Haubans en novembre 2022 – 20 places

Animation vie sociale et partagée habitat inclusif à Nantes : FRATRIES en avril 2022

Revalorisations salariales :

Hausses successives du SMIC :

10.57 € au 01.01.2022 , 10.85 € au 01.05.2022, 11.07 € au 01.08.2022.

Avenant 50 : Augmentation de l'indemnité Kilométrique 0.38 € / km au 01 octobre 2022.

Avenant 51 : Augmentation du point à 5.51 € et revalorisations des 1ers coefficients au 01 janvier 2022.

Avenant 52 : Augmentation du point à 5.62 € au 01 juillet 2022.

Avenant 54 : Augmentation du point à 5.77 € à effet rétroactif au 01 Aout 2022

Le pari de l'alternance

Poursuite du déploiement de l'alternance ; au 31 décembre 2022, on compte 29 alternants (23 intervenants et 6 sédentaires)

Marque employeur

ADT44 Lauréat de la Mention catégorie Innovations managériales et management aux Trophées Directions

5-Principes et méthodes comptables

5-1 Principes généraux

Les règlements ANC 2018-06 et 2019-04 s'appliquent aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020

5-1-1 Principes généraux et règlements comptables

Le règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 publié le 30/12/2018 « relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif et le règlement 2019-04 du 08 novembre 2019 régissant le secteur social et médico-social s'appliquent depuis l'exercice clos au 31/12/2020 aux comptes de l'association.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables,
- Indépendance des exercices,
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

5-2 Principales méthodes comptables

5-2-1 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production.

- *Amortissement par composant*

Conformément au règlement CRC 02-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs, les immobilisations qui le justifient doivent désormais être décomposées entre la structure

(composant principal) et les composants qui seront identifiés distinctement en tant qu'immobilisations.

Au sein de l'association ADT, aucune immobilisation ne justifie l'application de la méthode des composants.

- *Modalités d'amortissements retenues*

L'association dépasse les seuils de présentation simplifiée de l'annexe comptable, il a été cependant retenu, comme pour les exercices précédents, la durée d'usage dans les plans d'amortissement.

Par ailleurs, compte tenu de la politique d'utilisation maximale des immobilisations avec une mise au rebut des immobilisations obsolètes, aucune valeur résiduelle n'a été prise en compte dans les bases d'amortissement.

Conformément au Plan Comptable, le mode linéaire a été appliqué à défaut d'un mode d'amortissement plus adapté. Les amortissements pour dépréciation sont donc calculés suivant le mode linéaire.

5-2-2 Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

Synthèse des participations financières

Natures des Titres	date acquisition	Nature des participations financières	Nombre de parts détenues	Valeur d'une part	Montant des participations financières
SCIC HACOOPA	24/06/2019	Parts sociales	10	100	1 000
HACOOPA SA SCIC	20/05/2020	Titres participatifs	600	100	60 000
FONCIERE HACOOPA	20/05/2020	Titres participatifs	80	500	40 000
OUVRE BOITES	08/11/2019	Titres participatifs	50	100	5 000
SCIC ETTIC	01/07/2019	Parts sociales	100	100	10 000
SCIC HAPI COOP	22/09/2020	Parts sociales	250	20	5 000
SCIC HAPI COOP	24/11/2021	Parts sociales	2500	20	50 000
CREDIT AGRICOLE	05/03/2022	Parts sociales	6600	1,52	10 032
			10190		**181 032**

5-2-3 Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

5-2-4 Subventions d'exploitation

- *Traitement des conventions de financement*

Elles sont comprises dans les produits de l'association lorsque :

- *Cette dernière a reçu une notification d'une collectivité locale (par acte administratif) ou d'un organisme financeur ;*
- *Et/ou qu'une convention de financement a été signée entre les parties ;*

Les subventions de fonctionnement accordées pour plusieurs exercices à l'association sont réparties en fonction des périodes ou étapes d'attribution définies dans la convention, ou à défaut prorata temporis. La partie rattachée à des exercices futurs est inscrite en « produits constatés d'avance ».

La part non consommée des subventions de fonctionnement affectées est inscrite en fonds dédiés.

- *Fonds dédiés*

Lorsqu'une subvention de fonctionnement inscrite, au cours de l'exercice au compte de résultat dans les produits, n'a pas pu être utilisée en totalité au cours de cet exercice, l'engagement d'emploi pris par l'organisme envers le tiers financeur est inscrit en charges sous la rubrique « engagements à réaliser sur ressources affectées » (compte 6894) et au passif sous le compte « fonds dédiés » (compte 194).

Les sommes inscrites sous la rubrique « fonds dédiés » sont reprises en produits au cours des exercices suivants, au rythme de réalisation des engagements, par le crédit du compte « report des ressources non utilisées sur les exercices antérieurs » (compte 7894).

5-3 Dérogation aux règles comptables

L'enregistrement comptable des reprises de déficits et d'excédents sous contrôle de tiers financeurs suit la règle suivante :

Règle comptable sur la reprise par les financeurs des déficits et excédents.

(Dérogation à l'application d'un principe comptable pour donner une image fidèle du résultat de l'ADT)

« Si dans un cas exceptionnel, l'application d'une prescription comptable se révèle impropre à donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ou du résultat, il doit être dérogé. Cette dérogation est mentionnée à l'annexe et dûment motivée, avec l'indication de son influence sur le patrimoine, la situation financière et le résultat de l'entité (article c.com L123-14) ».

C'est dans cet esprit que nous appliquons une dérogation au principe comptable pour neutraliser dans le compte de résultat les reprises des déficits ou excédents notifiés par les financeurs et intégrés dans les arrêts de tarification sur l'exercice. Ils sont directement affectés au compte de résultat sous contrôle financeurs (compte 115) figurant au passif du bilan.

Cette pratique permet de présenter un résultat « corrigé » correspondant mieux à la réalité de l'activité de l'exercice au regard des seuls financements, sans que pour autant les fonds propres en soient affectés.

Le résultat comptable est aussi diminué de la reprise des déficits antérieurs et augmenté de la reprise des excédents antérieurs.

Le résultat comptable 2022 de 600 083 € ne prend en compte aucun déficit ou excédent antérieur

5-4 Contributions volontaires

L'association bénéficie de la mise à disposition gratuite des locaux suivants pour un total de 3 000 €

Local de Blain d'une superficie de 36 m² : 3 000 € estimation loyer annuel

5-5 Fiscalité de l'association

Les activités de l'association ne sont pas fiscalisées.

(conformément aux articles 206.5bis et 261du Code Générale des Impôts)

ADT est autorisée, habilitée aide sociale tarifée par le CD44 depuis octobre 2004, renouvellement PA/PH en juillet 2020, renouvellement ASE en février 2021, renouvellement agrément SAP en 2021.

Autorisée selon la loi Adaptation de la société au vieillissement et habilitée aide sociale,

Association loi 1901 sa gestion est désintéressée (administrateurs bénévoles, pas de contreparties, aucun partage du patrimoine ....)

6 Notes sur le bilan actif

6-1. Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 1 586 524 €

Actif Immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la Clôture
Immobilisations Incorporelles	73 008	15 185	8 849	79 344
Immobilisations Corporelles	401 862	904 288	6 402	1 299 748
Immobilisations Financières	195 902	13 477	1 950	207 430
TOTAL	**670 772**	**932 950**	**17 201**	**1 586 524**

Amortissements et provisions d'actif = 425 548 €

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la Clôture
Immobilisations Incorporelles	65 887	13 878	8 849	70 916
Immobilisations Corporelles	223 404	82 131	6 402	299 132
Immobilisations Financières	55 500			55 500
TOTAL	**344 790**	**96 009**	**15 251**	**425 548**

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	montant	Amortissements	Valeur Nette	Durée
logiciels	67 103	60 064	7 039	1 à 4 ans
logiciels service Mandataire	2 468	2 468	-	2 ans
Autres Immos incorporelles	9 774	8 385	1 389	3 ans
Terrains	36 000	-	36 000	non amortissable
Bâtiments	324 000	45	323 955	20 ans
Agencements et aménagements de terrain	19 204	9 089	10 114	10 ans
Installations générales, agencements divers	733 690	157 451	576 239	de 5 à 15 ans
Matériel et mobilier de bureau siège	31 394	25 590	5 805	de 5 à 10 ans
Matériel et mobilier de bureau sites	33 865	13 607	20 259	de 5 à 10 ans
Matériel informatique	118 474	93 168	25 306	de 2 à 3 ans
Matériel de transport	3 121	182	2 939	5 ans
Immobilisations financières	207 430	55 500	151 930	
TOTAL	**1 586 523**	**425 548**	**1 160 976**	-

6-2. Etat des créances = 3 261 334 €

Etat des Créances	Montant Brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	26 298		26 298
Actif circulant & charges d'avance	3 235 036	3 235 036	
TOTAL	**3 261 334**	**3 235 036**	**26 298**

6-3. Provisions pour dépréciation = 565 379 €

Nature des Provisions	A l'ouverture	Augmentation	Utilisées	non utilisées	A la clôture
Titres de Participation	55 500				55 500
Comptes clients 44	41 391	19 166			60 558
Compte ADT 85	449 321				449 321
TOTAL	**546 212**	**19 166**	-	-	**565 379**

6-4. Produits à recevoir par poste de bilan = 740 805 €

Produits à recevoir	Montant
Immo financières Autres Créances Disponibilités	740 805
TOTAL	**740 805**

6-5. Charges constatées d'avance = 17 257 €

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée sur le prochain exercice.

7. Notes sur le bilan passif

7-1. Provisions = 1 457 508 €

Nature des Provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la Clôture
Provision engagement retraite ADT 44	309 901	15 091	30 853	294 139
Provision pour risque CPAM	44 181		44 181	-
Prov/ risque Prud'hommal personnel ADT 44	34 936		22 008	12 928
Prov/ risque cout restitution des Toyota	53 245	46 438	52 115	47 567
Prov / travaux	21 838			21 838
Provision pour risque ADT 85	449 321			449 321
Provision pour RC : Domicile de demain	200 000			200 000
Provision risque DREETS	20 366			20 366
Provision Réforme Service Autonomie	400 000		200 000	200 000
Provision pour frais études pour la crèche les p'tits Haubans	33 434		33 434	-
Provisions pour inflation travaux et aménagement crèche les p'tits haubans	90 637		90 637	-
Provision pour risque de paiement partiel		157 359		157 359
Provision pour risque de restitution de la subvention		53 990		53 990
TOTAL	**1 657 860**	**272 877**	**473 229**	**1 457 508**

PIRD : taux d'actualisation 3,5 % contre 1% en N-1

Litige TASS : Clôture du litige ; couverture du préjudice par notre RC pro

La provision pour risque Prud'hommal du personnel ADT 44 a été diminué du risque lié aux licenciements de 2020.

La provision affectée à la refacturation des frais de restitution des véhicules de location a été ajustée au regard des couts de restitution déjà supportés et du nombre de véhicules au 31 .12.2022

Maintien de la provision pour travaux d'aménagement du siège, les travaux ne sont pas réalisés en 2022.

Reprise des provisions pour travaux constituées pour l'aménagement de la crèche Les P'tits Haubans à Malakoff : ouverture en novembre 2022

La provision dédiée au programme " Université Domicile de demain " est maintenue, aucune nouvelle souscription de parts en 2022

Une provision relative au déploiement des services Autonomie à horizon 2024 est constituée pour 200 k€

Une provision pour risque de non-paiement intégral d'une dotation financeur est créé au 31.12.2022.

Suite à la décision de cesser la gestion de la micro crèche les Kastels, un risque de restitution d'une quote part de la subvention d'investissement perçue pour 10 ans existe, une provision est constituée pour couvrir ce risque.

7-2. Fonds dédiés = 4 110 €

Variation des fonds dédiés issue de		A l'ouverture de l'exercice	Report	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
				Montant global	dont remboursements		Montant global	dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation (1)			-	-	-	-	-	-
REAAP	Parents solos 2020	2 000		2 000			-	
REAAP	Loisirs métropolitains 2020	4 000		4 000			-	
Fondation crédit Agricole	Matériel numérique 2020	3 610					3 610	
CD Conférence des financeurs	Convivialité 2021	3 000		3 000			-	
CAF	Fonds publics et territoires	2 600		2 600			-	
CCAS Nantes	Je recois chez moi 2022		500				500	
Contributions financières des autorités de tarifications aux entités gestionnaires d'ESSMS			-	-	-	-	-	-
							-	
TOTAL		**15 210**	500	11 600	-	-	4 110	-

7-3. Etat des dettes = 5 525 505 €

Etat des dettes	Montant total	de 0 à 1 an	de 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Dettes financières diverses	400 800	56 408	344 392	
Fournisseurs	139 576	139 576		
Dettes fiscales et sociales	4 103 256	4 103 256		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	881 873	881 873		
Produits constatés d'avance	-	-		
TOTAL	**5 525 505**	**5 181 113**	**344 392**	**-**

7-4. Charges à payer par poste de bilan = 2 445 212 €

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établissement de crédit	
Emprunts & dettes financières	
Fournisseurs	73 524
Dettes fiscales et sociales	2 247 414
Autres Dettes	134 274
TOTAL	**2 455 212**

7-5. Tableau de variation des fonds associatifs

Variation des fonds propres	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution ou Consommation		A la clôture de l'exercice
	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise	982 560							982 560
Fonds propres avec droit de reprise								-
Ecarts de réévaluation	-							-
Réserves	533 923					- 132 500		666 423
Dont réserves des activités sociales et médico sociales sous gestion contrôlée	**116 483**							116 483
Report à nouveau		662 657		- 132 500				530 157
Dont report à nouveau des activités sociales et médico sociales sous gestion contrôlée		- 173 755		**- 132 500**				- 306 255
Report à nouveau Aapami				**126 518**				126 518
Excédent ou déficit de l'exercice	662 657	- 662 657		600 083				600 083
Dont résultat des activités sociales et médico sociales sous gestion contrôlée	-							-
Fonds propres de la totalité des Fondations abritées	-							-
Situation nette	**2 179 140**	**-**	**-**	**594 101**	**-**	**- 132 500**	**-**	2 905 741
Fonds propres consomptibles	-							-
Subventions d'investissement	39 790			9 244		19 467		29 567
Provisions règlementées								-
TOTAL	**2 218 930**	**-**	**-**	**603 345**	**-**	**- 113 033**	**-**	2 935 308

8- Autres Informations

8-1. Rémunérations des 3 plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés

Selon l'article 20 de la loi 2006-486 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement collectif, nous vous informons que les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature se sont élevés globalement au titre de l'exercice 2022 à 167 760 €.

Le fait de distinguer ces 3 rémunérations reviendrait à indiquer des montants de rémunération individuelle.

8-2.Engagement en matière de pensions de retraite

Montant de l'engagement en matière de retraite à la clôture de l'exercice :

294 139 €.

Cet engagement fait l'objet d'une provision pour charges au 31/12/2022.

L'évaluation des indemnités de départ à la retraite est réalisée par application de la 13 méthode rétrospective prorata temporis, recommandée par l'Autorité des Normes Comptables (n°2013-02 ANC). Elle contient les éléments principaux suivants :

- Départ progressif à partir de 62 ans selon année de naissance
- Intégration des charges sociales (départ à l'initiative du salarié)
- Augmentation annuelle des salaires de 1% constant
- Taux de rotation annuel de 5% constant et table de mortalité TG05
- Taux actualisation : 3.5%
- Convention collective de la branche aide, soins à domicile (BAD)

8-3 Honoraires du Commissaire aux Comptes

L'assemblée générale du 30 juin 2015 a nommé le cabinet KPMG (KPMG SA – Tour Eqho – 2 avenue Gambetta – 92 066 PARIS LA DEFENSE CEDEX) comme **Commissaire aux Comptes titulaire** ; et le cabinet Salustro Reydel (Tour Eqho – 2 avenue Gambetta – CS 60055 – 92066 PARIS LA DEFENSE Cedex) comme Commissaire aux Comptes Suppléant.

Les honoraires constatés en charge au titre du contrôle légal des comptes de l'exercice sont estimés à 14 580 €.

8-4 Evolution de l'activité

Evolution	2021	2022	%
Activité	400 773	456 962	**14,02%**
Chiffres D'affaires	11 655 359	14 121 961	**21,16%**
Effectif moyen	378	455	**20,37%**

8-5 Résultat sous contrôle de tiers financeurs

Tableau de passage résultat comptable / résultat administratif

Année	2021	2022
Résultat comptable	**662 657**	**600 083**
Charges refusées par les financeurs		
Dotation Provisions retraite	23 069	15 091
Provision pour risque Prud'hommal,	12 927	
Prov risque restitution véhicules de location	29 920	46 438
Prov pour travaux, grosses réparations	112 475	
Provision risque de non recouvrement		211 348
Produits non pris en compte par les financeurs		
Reprise engagement retraite	- 24 985	- 30 853
Reprise provision pour risque Prud'hommal+ TASS	- 46 529	- 66 189
Reprise provision restitution véhicule de location	- 8 700	- 52 115
Reprise provision risque CD 85	- 446 724	
Reprise provision travaux	- 17 070	- 124 072
Reprise provision croissance externe		- 200 000
Produits exceptionnels divers		- 3 761
Résultat administratif	**297 040**	**395 970**
Dont résultats par Financeurs		
Conseil départemental 44- PAPH	CPOM 2019-2021	CPOM 2019-2022
Conseil départemental 44- ASE	52 197	500 857

8-6 Situation de l'ADT 85 : Impact sur les comptes de l'ADT 44-85

Les déficits réalisés sur les années antérieures par l'ADT 85 ont généré une situation nette négative qui engendre un risque de non-recouvrement des créances détenues par l'ADT.

Par prudence, une provision pour dépréciation a été constituée et s'élève au 31/12/2022 à 449 321€.

Etat de la créance :

en K€	2022	2021
ADT 85 Divers	-611	-611
ADT 85 Personnel	745	745
Charges à payer ADT 85	-131	-131
Produit à recevoir ADT85	356	356
ADT 85 RJ	90	90
Total Créance Brute	449	449
Provision pour dépréciation	449	449
Total Créance Nette	0	0

8-7 Evénements postérieurs à la clôture

Projet de Transfert de l'activité Micro crèche Les P'tits Kastels à Pontchâteau au 01 octobre 2023.

Versement de la prime Partage de la valeur pour les salariés présents à titre définitif au 30/04/2023 (200/400 € pour chaque salarié)

Augmentation du SMIC Janvier 2023 – Mai 2023

Avenant 54 : Augmentation du point à 5.77 € à effet rétroactif au 01 Août 2022

Augmentation du tarif horaire CPOM pour 2023 de 24 à 25 €

Obtention de la dotation complémentaire 3,14 € /h APA PCH

Prise de participation Hapicoop 50 k€ février 2023

Evolutions salariales : 25 salariés Degré 1 echelon 3 passeront en Degré 2 echelon 1 au 01 octobre 2023 : ils réalisent plus de 50 % de leur activité auprès d'un public PA/PH et sont présents sur leur poste depuis plus de 4 ans.

BILAN (Edition provisoire)

A.D.T PRESTATAIRE

ADT2022

Période du : **01/01/2022** Au : **31/12/2022**

Ecritures saisies ☑

Ecritures validées ☑ **Ecritures extra-comptables** ☐

PARAMETRAGE : Bilan adt 44-85

ACTIF

	Exercice N			Exercice N-1		
	Brut	Amortiss.	Net	Net	Ecart N-(N-1)	%
ACTIF IMMOBILISE						
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
Frais d'Etablissement						
Frais de recherche et de developpement						
Donations temporaires d'usufruit						
Fonds Commercial (1)						
Concessions, brevets, licences, marques, Logiciels, droits	79 345	70 916	8 429	7 122	1 307	18 %
Immobilisations Incorporelles en cours						
Avances et acomptes						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
Terrains, Constructions	379 204	9 134	370 069	12 035	358 035	2975 %
Installations Techniques, Matériel et Outillage Industriels	862	136	726		726	100 %
Immobilisations Corporelles en cours						
Avances et acomptes						
Immobilisations grevées de droit						
Autres Immos Corporelles	919 683	289 862	629 821	166 424	463 397	278 %
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)						
Participations Créances rattachées		55 500	-55 500	-55 500		
Autres Titres Immobilisés	181 132		181 132	171 100	10 032	6 %
Prêts						
Autres	26 298		26 298	24 803	1 495	6 %
TOTAL ACTIF IMMOBILISE I	1 586 523	425 548	1 160 975	325 984	834 991	256 %
ACTIF CIRCULANT						
STOCKS ET EN-COURS	12 791		12 791		12 791	100 %
AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES	13 140		13 140	5 545	7 595	137 %
CREANCES (3)						
Créances Clients, Usagers et Comptes rattachés	1 677 258	60 557	1 616 701	1 112 418	504 283	45 %
Créances reçues par legs ou donations						
Autres	1 514 589	449 321	1 065 268	988 953	76 315	8 %
DIVERS						
Valeurs Mobilières de Placement	1 000 000		1 000 000	1 000 000		
Disponibilités	4 586 976		4 586 976	4 764 070	-177 094	-4 %
Charges constatées d'avance (3)	17 257		17 257	61 847	-44 590	-72 %
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	8 822 012	509 878	8 312 134	7 932 834	379 301	5 %
Frais d'émission des emprunts						

ACTIF

	Exercice N			Exercice N-1		
	Brut	Amortiss.	Net	Net	Ecart N-(N-1)	%
Primes de remboursement des emprunts						
Ecart de conversion Actif						
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	10 408 535	935 426	9 473 109	8 258 818	1 214 292	15 %
(1) dont droits au bail						
(2) à moins d'un an						
(3) dont à plus d'un an						

BILAN (Edition provisoire)

A.D.T PRESTATAIRE

ADT2022

Période du : **01/01/2022** Au : **31/12/2022**

Ecritures saisies ☑

Ecritures validées ☑ **Ecritures extra-comptables** ☐

PARAMETRAGE : Bilan adt 44-85

PASSIF

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N-(N-1)	%
FONDS PROPRES				
FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE				
Fonds propres statutaires	982 560	982 560		
Fonds propres complémentaires				
Fonds associatifs sans droit de reprise				
FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Apports				
Legs et Donations				
Résultat sous controle de tiers Financeurs				
RESERVES				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves pour projet de l'entité	131 264	131 264		
Réserves dont				
- dont excedents affectés à l'investissement				
- dont réserve de Compensation				
- dont réserve de couverture du BFR				
- dont Autres Réserves	535 159	402 658	132 501	33 %
Autres				
REPORT A NOUVEAU				
dont report à nouveau des activités SMS gestion controlée	-306 255		-306 255	-100 %
dont report à nouveau de la gestion associative	962 930		962 930	100 %
EXCEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE	600 083	662 657	-62 574	-9 %
dont activités SMS gestion controlée				
dont gestion associative				
SITUATION NETTE (SOUS TOTAL)	2 905 741	2 179 140	726 601	33 %
Fonds propres consomptibles				
Subventions d'investissement	29 567	39 790	-10 223	-26 %
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	2 935 308	2 218 930	716 378	32 %
FONDS DEDIES				
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds Dédiés	4 110	15 210	-11 100	-73 %
TOTAL (II)	4 110	15 210	-11 100	-73 %
PROVISIONS				
Provisions pour Risques	292 209	152 728	139 481	91 %
Provisions pour charges	715 977	1 055 811	-339 834	-32 %

PASSIF

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N-(N-1)	%
TOTAL (III)	1 008 186	1 208 539	-200 353	-17 %
DETTES				
Emprunts et Dettes auprès des Etablissements de Crédit	400 000		400 000	100 %
Emprunts et Dettes Financières Diverses (2)	800	800		
Avances et Acomptes Reçus sur Commande en Cours (3)				
Dettes Fournisseurs et Comptes Rattachés	139 576	127 188	12 388	10 %
Dettes Fiscales et Sociales	4 103 256	3 815 830	287 426	8 %
Dettes sur Immobilisations et Comptes Rattachés				
Autres Dettes	881 873	872 227	9 646	1 %
Instrument de Trésorerie				
Produits Constatés d'Avance		93	-93	-100 %
TOTAL (IV)	5 525 505	4 816 139	709 366	15 %
Ecart de conversion Passif				
TOTAL V				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V+ VI)	9 473 109	8 258 818	1 214 292	15 %
(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de				
(2) Dont emprunts participatifs				
Dettes sauf (3) à plus d'un an , à moins d'un an				
TOTAL (V)				

COMPTE DE RESULTAT (Edition provisoire)

A.D.T PRESTATAIRE

ADT2022

Période du : **01/01/2022** Au : **31/12/2022**

Ecritures saisies ☑ **Comptes sans mouvement** ☐

Ecritures validées ☑ **Ecritures extra-comptables** ☐

PARAMETRAGE ADT 44-85

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N-(N-1)	%
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Vente de biens et services				
Vente de Biens				
Vente de Prestations de services				
- dont Vente de Prestations de services activités SMS	**14 121 961**	**11 655 359**	**2 466 601**	**21 %**
Vente de Marchandises				
Production vendue				
Montant net du Chiffre d' Affaires				
Production stockée				
Production immobilisée				
Produits de tiers Financeurs				
Concours Publics et Subvention d'exploitation	**193 087**	**40 865**	**152 223**	**373 %**
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Contributions Financières				
Reprise sur amort, déprec, provisions et transfert charges				
Reprise sur provisions et amortissements	**511 278**	**594 008**	**-82 730**	**-14 %**
Transfert de charges	**492 251**	**317 447**	**174 805**	**55 %**
Autres produits	**68 977**	**49 045**	**19 931**	**41 %**
Utilisation de Fonds Dédiés	**11 600**	**78 117**	**-66 517**	**-85 %**
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I	**15 399 155**	**12 734 842**	**2 664 313**	**21 %**
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de Marchandises				
Variation de stock				
Achats de Matières premières et autres approvisionnements	**337 484**	**155 545**	**181 939**	**117 %**
Variations de stock				
Autres Achats et Charges Externes				
dont Services Extérieurs	**675 324**	**428 112**	**247 212**	**58 %**
dont Autres Services Extérieurs	**885 861**	**894 403**	**-8 542**	**-1 %**
Impôts, taxes et versements assimilés	**802 376**	**704 098**	**98 279**	**14 %**
Salaires et traitements	**9 541 632**	**8 061 798**	**1 479 834**	**18 %**
Charges sociales	**2 227 458**	**1 517 309**	**710 149**	**47 %**
Dotations aux amortissements et aux dépréciations :				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	**80 758**	**67 485**	**13 273**	**20 %**
Sur actif circulant : dotations aux provisions	**19 166**	**24 558**	**-5 392**	**-22 %**
Dotations aux provisions				
Sur immobilisations : dotations aux provisions				
Pour risques et charges : dotations aux provisions	**272 876**	**228 391**	**44 485**	**19 %**

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N-(N-1)	%
Subventions accordées par l'association				
Report en Fonds dédiés	500	5 600	-5 100	-91 %
Autres Charges	38 077	28 870	9 207	32 %
TOTAL DES CHARGES D' EXPLOITATION II	14 881 512	12 116 169	2 765 343	23 %
RESULTAT D'EXPLOITATION	517 642	618 672	-101 030	-16 %
PRODUITS FINANCIERS				
De participations				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	12 541	9 342	3 199	34 %
Reprises sur provisions et transfert de charges financières				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	12 541	9 342	3 199	34 %
CHARGES FINANCIERES				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées	260		260	100 %
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	260		260	100 %
RESULTAT FINANCIER	12 281	9 342	2 939	31 %
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	529 923	628 014	-98 091	-16 %
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Sur opérations de gestion	142 992	19 070	123 922	650 %
Sur opérations en capital	19 467	17 940	1 527	9 %
Reprises sur provisions et transfert de charges				
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	162 459	37 010	125 449	339 %
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Sur opérations de gestion	91 099	2 367	88 732	3749 %
Sur opérations en capital	1 200		1 200	100 %
Dotations aux amortissements et aux provisions				
TOTAL CHARGES EXCEPETIONNELLES	92 299	2 367	89 932	3800 %
RESULTAT EXCEPTIONNEL	70 160	34 643	35 517	103 %
IMPOTS SUR LES BENEFICES				
REPORT DES RESSOURCES NON UTILISEES EXERC ANTERIEUR				
ENGAGEMENT A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES				
TOTAL DES PRODUITS	15 574 154	12 781 193	2 792 961	22 %
TOTAL DES CHARGES	14 974 071	12 118 536	2 855 535	24 %

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N-(N-1)	%
EXCEDENT OU DEFICIT	**600 083**	**662 657**	**-62 574**	**-9 %**